

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN**

AVIS PUBLIC

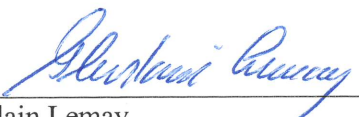
AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné directeur général et greffier-trésorier, que la municipalité de Saint-Paulin a vendu deux terrains désignés comme suit :

- a) Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro CINQ MILLIONS TROIS CENT TRENTE-TROIS MILLE NEUF CENT SOIXANTE-QUATRE (5 333 964) du cadastre CADASTRE DU QUÉBEC, dans la circonscription foncière de Maskinongé à madame Cindy Langevin et monsieur Stéphane Guitard, pour la somme de 7 712.48\$ taxes applicables en sus et de payer une taxe d'amélioration locale au montant de treize mille six cent seize dollars et vingt cents (13 616.20\$).

- b) Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro CINQ MILLIONS TROIS CENT TRENTE-TROIS MILLE NEUF CENT SOIXANTE-SIX (5 333 966) du cadastre CADASTRE DU QUÉBEC, dans la circonscription foncière de Maskinongé à madame Cindy Langevin et à monsieur Stéphane Guitard, pour la somme de 7 030.95\$ taxes applicables en sus et de payer une taxe d'amélioration locale au montant de six mille six cent soixante et onze dollars et soixante cents (6 671.60\$).

Cet avis est publié conformément à l'article 6.1, du Code des municipalités (L.R.Q. c. C-27.1).

DONNÉ à Saint-Paulin, ce 25^e jour du mois d'octobre 2022.



Ghislain Lemay,
Directeur général et greffier-trésorier